

# Dossier permettant de tirer le bilan de la concertation

## Elaboration du PLU de la commune de Laurabuc

Date de délibération de prescription de révision du PLU :

Mise en place du registre en mairie.

Le débat du PADD (Plan d'Aménagement et de développements Durables) a eu lieu 14/12/2021 au sein du Conseil Municipal.

### **Les actions de concertation mises en œuvre :**

*La réunion PPA.*

Une réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le lundi 20 mars à la mairie de Laurabuc. Cette réunion a rassemblé un représentant de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), la responsable du service instructeur de la CCCLA (Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois), le représentant du service voirie du Conseil Départemental et des élus. Le PETR du Lauragais en charge du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'a pu être représenté mais une contribution avait été transmise en amont de la réunion.

La réunion a permis d'apporter des corrections notamment aux règlements, les élus ont pu présenter leur projet d'urbanisation à l'horizon 2032.

*Le registre en mairie :* deux remarques ont été enregistrées, ces remarques portaient sur l'ouverture ou le maintien de parcelles au sein de l'enveloppe urbanisable.

*Une réunion publique de présentation du projet*

La réunion publique a eu lieu le mercredi 10 novembre 2021 à 18H30 à la salle des fêtes de la commune. Une vingtaine de personnes était présente.

Les habitants ont particulièrement des interrogations sur les bâtiments d'habitation situés en zone agricole ou naturelle : les possibilités d'extension, les changements de destination.

Le sujet de la densification a également été abordés ainsi l'objectif d'artificialisation nulle vers lequel se dirige la commune. Les habitants s'interrogent les capacités de construire dans leur commune et les nouveaux modes d'occupation de l'espace. Il a été rappelé plusieurs fois lors de la réunion que les surfaces des parcelles des constructions existantes avaient été exigées dans le cadre de la réglementation sur l'assainissement autonome.

### **Les autres actions de concertation :**

Le recensement des projets pour les changements de destination :

Afin de recenser les bâtiments pouvant bénéficier d'un changement de destination, la commune a adressé un courrier à tous les propriétaires de bâtiments les invitant à se manifester auprès de la mairie. Cette action a permis d'agréments la liste de changements de destination de plusieurs bâtiments répondant aux critères de sélection défini par les élus.

Des articles dans le journal municipal ont été insérés, en décembre 2019, janvier 2022 et 2023.

Lors de la cérémonie des vœux de janvier 2023 le PLU a également été évoqué.